



DEPARTEMENT DES LANDES  
**COMMUNE DE TARTAS**  
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
 Nombre de présents : 19  
 Nombre de votants : 23  
 Date de convocation : 19/11/2014

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
 DES  
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 du 24 novembre 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAUPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, Mme COUFFIGNAL, MM. BRUEY, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA (a procuration pour Mme ULAMNN), Mmes DAUGREILH, DARGELASSE.

**Etaient excusés :** Mmes ULMANN (a donné procuration à M. TAUZIA), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAUPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance G**

**Délibération n°14**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : Mme BRUGAT**

**Objet : Tarifs restauration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015**

La Commission Permanente du Conseil Général a voté pour 2015 une augmentation des tarifs facturés à la Ville de TARTAS pour les repas fournis sur le groupe scolaire Jules FERRY :

- repas maternelle : 3,27 € au 01.01.15 (2,52 € actuellement)
- repas élémentaire : 3,48 € au 01.01.15 (2,82 € actuellement)

Sur avis favorable de la Commission Education en date du 18 novembre 2014, il est proposé d'abaisser la tranche de quotient familial à 600 € (contre 750 € actuellement) et de mettre en place les tarifs suivants :

**Tarifs permanent**

	QF : 0 à 600€	QF : 600,01 à 9999 €
Maternelle	2,80 €	3,30 €
Elémentaire	2,90 €	3,40 €

.../...

Identifiant unique\*: 040-214003139-20141124-2014\_G14-DE

Envoyé en préfecture, le 25/11/2014 - 14:49

Reçu en préfecture, le 25/11/2014 - 14:52



\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (TALF)

### Tarifs occasionnel et exceptionnel

	Occasionnel		Exceptionnel
	QF : 0 à 600€	QF : 600,01 à 9999 €	
Maternelle	2,90 €	3,40 €	4,00 €
Elémentaire	3,00 €	3,50 €	

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**EMET** un avis favorable et décide d'abaisser la tranche de quotient familial à 600 € (contre 750 € actuellement).

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES